

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 3 juin 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère et présidente de séance
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la conseillère, madame Dominique Blanchette.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025

2. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de mai 2025
- 3.2 Dépôt et adoption du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024
- 3.3 Demande d'un citoyen - Escompte pour paiement des taxes en un seul versement
- 3.4 Demande d'appui - Expo Victo
- 3.5 Autorisation d'ouverture d'un financement temporaire pour les travaux réalisés dans le cadre de la TECQ 2024-2028

4. LÉGISLATION

- 4.1 Annulation de l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 128-2025 décrétant un emprunt de 1 350 929 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2024-2028
- 4.2 Avis de motion - Règlement 128-2025 modifiant le règlement de zonage 003-2013
- 4.3 Adoption du premier projet de règlement 128-2025 modifiant le règlement de zonage 003-2013

5. TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

- 5.1 Ratification de l'offre de services pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection du Petit 9e Rang, de la rue Beau Site et de la rue Blanchet
- 5.2 Disposition de la rétrocaveuse JCB

- 5.3 Entente générale relative à la fourniture de services techniques de la FQM
 - 5.4 Fourniture de services de la FQM pour le PGA-EAU
 - 5.5 Conclusion du sondage relatif au projet de reprofilage du cours d'eau Couture et de drainage du secteur des 3e, 4e, 5e avenues et du Centre
 - 5.6 Pavage d'une section d'emprise municipale sur l'Avenue Pie-X
- 6. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 6.1 Dépôt de la liste des permis du mois de mai 2025
 - 6.2 Demande de modification en lien avec la demande de dérogation mineure du 51, rue Christine
- 7. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2025-06-1888
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1889
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 mai 2025. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

2025-06-1890

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mai 2025 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 14 pages et totalisant un montant de **378 660,16 \$** ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné que cette liste inclut la somme de 234 754,81 \$ pour l'acquisition de la nouvelle rétrocaveuse, montant qui avait été préalablement autorisé par résolution ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures de mai 2025 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **378 660,16 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 mai 2025 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1891

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal concernant le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Larochelle
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil dépose et adopte le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024.

QUE le rapport du maire pour l'année 2024 soit publié dans l'édition de septembre 2025 du bulletin municipal Le Christophien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1892

DEMANDE D'UN CITOYEN - ESCOMPTE POUR PAIEMENT DES TAXES EN UN SEUL VERSEMENT

CONSIDÉRANT QU'une demande d'un citoyen a été déposée aux membres du conseil demandant à recevoir un escompte lorsque les taxes municipales annuelles sont payées en un seul versement ;

Le 3 juin 2025

CONSIDÉRANT QU'une telle mesure est difficile à budgéter lors de la préparation du budget annuel puisqu'il n'est pas possible de savoir à l'avance combien de contribuables paieront leurs taxes en un seul versement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne présente pas d'enjeu au niveau de ses liquidités ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables ont la possibilité de faire leur paiement de taxes en quatre versements ;

CONSIDÉRANT QUE la décision de payer les taxes en un ou plusieurs versements revient au citoyen ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil refuse de donner suite à la demande d'escompte lorsque les taxes sont payées en un seul versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1893

DEMANDE D'APPUI - EXPO VICTO

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de **250 \$** plus taxes à l'Expo de Victo pour son édition 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1894

**AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN FINANCEMENT TEMPORAIRE
POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA TECQ 2024-2028**

CONSIDÉRANT la subvention provenant du programme TECQ 2024-2028 au montant de 1 350 929 \$;

CONSIDÉRANT QUE la subvention TECQ n'est désormais plus versée à long terme et qu'il n'est donc plus nécessaire d'obtenir un financement permanent pour supporter la subvention à recevoir ;

CONSIDÉRANT QU'un financement temporaire est suffisant pour supporter la subvention à recevoir à court terme ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, si nécessaire, à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit temporaire au montant de 1 350 929 \$ chez Desjardins afin de supporter la subvention de la TECQ 2024-2028 à recevoir à court terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1895

ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 128-2025 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 350 929 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un dépôt de projet de règlement ont été faits relativement à un emprunt de 1 350 929 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été informée que la subvention TECQ était désormais versée à court terme et qu'il n'était plus nécessaire de prendre des financements permanents pour supporter la subvention à recevoir ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 128-2025 soient annulés et que ledit numéro de règlement soit rendu disponible pour un autre processus d'adoption réglementaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 128-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Johanne Therrien à l'effet que le premier projet de règlement 128-2025 modifiant le règlement de zonage 003-2013 sera adopté à cette présente séance.

2025-06-1896

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 128-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement 128-2025 plus de 72 heures avant la présente séance et que ce dernier renonce à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 128-2025 modifiant le règlement de zonage 003-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1897

RATIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU PETIT 9E RANG, DE LA RUE BEAU SITE ET DE LA RUE BLANCHET

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection et de pavage du Petit 9e rang, de la rue Blanchet et de la rue Beau Site commenceront sous peu ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater un laboratoire afin d'effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pendant les travaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Englobe datée du 22 mai 2025 portant le numéro P2500293.019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve et ratifie l'offre de services d'Englobe au montant de **21 815 \$**, taxes en sus, afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux pendant les travaux de réfection du Petit 9e rang, de la rue Blanchet et de la rue Beau Site.

QUE cette dépense soit ajoutée à la programmation TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1898

DISPOSITION DE LA RÉTROCAVEUSE JCB

CONSIDÉRANT l'achat d'une nouvelle rétrocaveuse pour le service de la voirie ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de disposer de l'ancienne rétrocaveuse de marque JCB ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite obtenir le meilleur prix et qu'il juge que la meilleure manière serait de procéder à un appel de propositions ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel de propositions avec une mise minimale de 15 000 \$, taxes en sus, afin de disposer de la rétrocaveuse JCB.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1899

ENTENTE GÉNÉRALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Me Katherine Beaudoin, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités.

QUE Me Katherine Beaudoin soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1900

FOURNITURE DE SERVICES DE LA FQM POUR LE PGA-EAU

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

CONSIDÉRANT QU'une entente avec la FQM à cet effet a été signée ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la FQM en regard du projet d'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

QUE le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau.

D'ACCEPTER l'offre de services présentée par la FQM pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1901

CONCLUSION DU SONDAGE RELATIF AU PROJET DE REPROFILAGE DU COURS D'EAU COUTURE ET DE DRAINAGE DU SECTEUR DES 3E, 4E, 5E AVENUES ET DU CENTRE

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-1824 ;

CONSIDÉRANT QU'un sondage a été acheminé aux résidents concernés ;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des répondants ne souhaite pas que le projet se poursuive, notamment en raison des coûts liés aux travaux à réaliser ;

CONSIDÉRANT QUE ce sondage a également permis de constater que ce n'est pas toutes les constructions qui sont affectées par la problématique d'eau qui s'infiltrait au sous-sol ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil mette fin au projet de reprofilage du cours d'eau Couture et de drainage des 3e, 4e, 5e avenues et avenue du Centre pour des raisons budgétaires.

QUE le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière à acheminer une lettre détaillée aux résidents concernés par la fermeture de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1902

PAVAGE D'UNE SECTION D'EMPRISE MUNICIPALE SUR L'AVENUE PIE-X

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réparer la chaussée dans l'emprise municipale près des boîtes postales situées près du 355, avenue Pie-X ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la soumission de Pavage Veilleux et la dépense au montant de **1 632 \$**, taxes en sus, afin de réparer et de paver l'emprise municipale près des boîtes postales situées au 355, avenue Pie-X.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1903

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE MAI 2025

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 36 permis du mois de mai 2025 pour un montant total des travaux de **2 179 628 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-1904

DEMANDE DE MODIFICATION EN LIEN AVEC LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 51, RUE CHRISTINE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2025-02-1825 relative à la dérogation mineure numéro 2024-11-0016 ainsi que le plan de localisation soumis dans le cadre de cette demande ;

Le 3 juin 2025

CONSIDÉRANT le dépôt par le demandeur d'un nouveau plan de localisation suivant l'adoption de cette dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que la nouvelle localisation projetée du garage à implanter n'aura pas d'impact visuel supplémentaire sur le voisinage ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil approuve le nouveau plan soumis par le demandeur dans le cadre de la demande de dérogation mineure qui avait été approuvée par la résolution 2025-02-1825.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Johanne Therrien informe les citoyens présents qu'il y aura une deuxième édition des Jeudis en chanson organisée en collaboration avec la Société Saint-Jean-Baptiste le 7 août prochain à la Halte Clémence Le-May.

La conseillère Sarah Bellavance informe les citoyens présents que les bacs à jardin ont été aménagés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-06-1905

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

**Dominique Blanchette,
Conseillère municipale &
présidente de séance**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.